

Comment sortir mes déchets ?

- Après 19 h la veille et avant 5 h le jour de la collecte
- Roues tournées vers la rue
- Laissez le trottoir accessible aux poussettes, aux fauteuils roulants...
- Placer le bac sur une surface plane
- Les bacs qui ne se ferment pas ne seront pas vidés
- N'oubliez pas de rentrer votre bac le soir

Nouveaux sacs à déchets résiduels de 50 l.

Si vous optez pour le bac, vous pouvez utiliser des sacs à déchets résiduels supplémentaires dans certains cas exceptionnels, tels que des travaux routiers, des dépôts au parc à conteneurs ou lorsque vous avez des déchets supplémentaires, et les placer à côté du bac diftar. Pour connaître les points de vente, consultez le site www.imog.be.



Saviez-vous ...

... que vous pouviez demander un bac à roulettes diftar gratuit et recevoir une poubelle à « GF(t) »/déchets de cuisine gratuite avec un abonnement annuel ?

Avantages des bacs

- Facile : mieux vous triez, moins vous payez
- Pratique : couvercle silencieux, plastique robuste, format adapté
- Sans tracas : vous la remplissez et la placez à l'extérieur, nous la collectons

Formats

Bac	Hauteur	Largeur	Profondeur
40 l	56 cm	50 cm	35 cm
120 l	95 cm	49 cm	56 cm
240 l	106 cm	58 cm	64 cm
GF(t) 25 l	46 cm	30 cm	42 cm



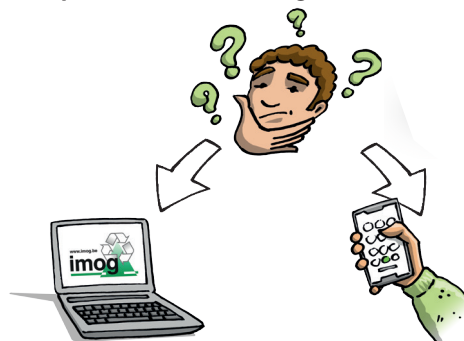
Pour les entreprises et les grandes quantités.

Si vous avez des quantités de déchets plus importantes, nous vous invitons à passer par le circuit de collecte destiné aux entreprises.

Découvrez nos services spécifiques sur www.imog.be

Informations complémentaires

- **Modifier le format de votre bac à roulettes diftar ?**
Surfez sur imog.mijncontainer.be ou appelez le **0800 98 002**.
- **Pour les appartements :** optez pour un bac diftar de 40 l et une poubelle GF(t)/déchets de cuisine de 25 l. La combinaison idéale pour gagner de la place !
- **Besoin d'un cadenas pour votre bac ?** Demandez-le au 0800 99 827 après le 1^{er} janvier 2026 (attention : pas possible pour les poubelles GF(t)/déchets de cuisine).
- **Les réparations** (couvercle, roues, essieux...) sont gratuites, sauf en cas de dommages intentionnels.
- **Vous trouverez la date de votre première collecte** sur votre calendrier de collecte 2026 (que vous recevrez dans votre boîte aux lettres en décembre).
- Nous pensons également à **la santé de nos collaborateurs** : grâce aux bacs, ils ont moins à soulever.
- **Que dois-je faire des anciens sacs à déchets résiduels ?** Dès le 1^{er} janvier 2026, les sacs gris de déchets résiduels ne pourront être déposés que sous réserve de l'apposition d'une vignette payante de 0,80 €. Cette vignette est disponible à différents endroits (voir www.imog.be).
- **Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à consulter notre « foire aux questions »** sur www.imog.be.



Scannez le code QR pour
imog.mijncontainer.be



Ligne d'information
gratuite sur diftar :
0800 98 002



Diftar + choix GF(t)/déchets de cuisine

Qui!



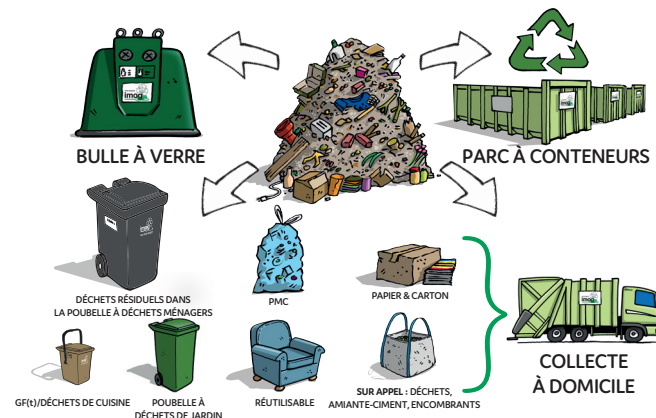
Nous pouvons le faire ! **imog**

30 % de déchets résiduels en moins ? OUI, c'est possible.

Savez-vous que plus de 40 % des déchets résiduels sont constitués de matières premières précieuses ? Vous l'avez compris : il s'agit des déchets organiques et de cuisine (légumes, fruits, déchets verts restreints et déchets alimentaires). En les collectant séparément, nous pouvons produire de l'énergie verte et réduire les frais liés au traitement des déchets. Dès le 1^{er} janvier 2026, il sera d'ailleurs interdit de jeter ses déchets organiques et de cuisine avec les déchets résiduels (UE). C'est pourquoi la plupart des communes flamandes ont déjà pris les devants.

Nous avons donc décidé de passer également au système diftar

Diftar signifie taux différencié : vous ne payez que pour les déchets que vous produisez. Chez Imog, nous croyons fermement au principe d'équité : si vous triez mieux et produisez moins de déchets non recyclables, il est logique que vous payiez moins.



Les déchets organiques et les restes de cuisine sont la clé pour réduire les déchets résiduels.

En compostant vous-même ces déchets ou en les donnant à manger à vos poules, vous réduisez considérablement vos déchets résiduels. Dès le 1^{er} janvier 2026, vous pourrez également jeter ces déchets dans une poubelle de 25 litres spécialement dédiée à cet effet. Imog se chargera ensuite de collecter ces poubelles directement chez vous. De plus, la redevance pour les déchets organiques et les restes de cuisine s'élèvera à moins de la moitié de celle pour les déchets résiduels. Intéressant, n'est-ce pas ? Donc, faites le tri et jetez la moitié de vos déchets résiduels dans cette nouvelle poubelle.

- Déchets de cuisine et restes de nourriture (d'origine végétale et animale)
- Restes de viande et de poisson
- Produits laitiers solides (comme le fromage)
- Œufs et coquilles d'œufs
- Restes de pain, marc de café

Les déchets organiques et les restes de cuisine ? La solution pour réduire vos frais

Pourquoi séparer les « GF(t) » et les déchets de cuisine des autres déchets verts ?

Il s'agit de flux de déchets différents. Ils sont donc traités séparément :

- Les GF(t)/déchets de cuisine sont traités dans une usine pour être transformés en biogaz, une énergie verte.
- Les déchets de jardin sont compostés à Zwevegem-Moen et transformés en compost vert de haute qualité.

Nouveau calendrier de collecte

À partir de 2026, nous collecterons les déchets résiduels et les déchets « GF(t) »/de cuisine au même moment à l'aide de nos camions duo :

7 mois d'hiver : toutes les 2 semaines,

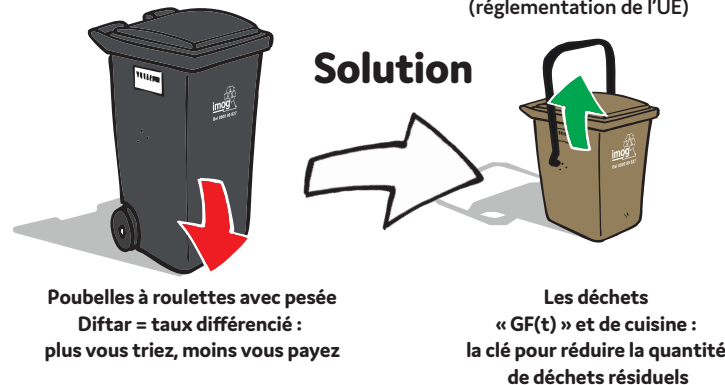
5 mois d'été (mai-septembre) : toutes les semaines

Vous pouvez jeter vos déchets « GF(t) »/de cuisine dans la nouvelle poubelle dédiée à cet effet. Les déchets résiduels peuvent être jetés dans des bacs à roulettes diftar et, pour l'instant, dans les nouveaux sacs à déchets résiduels de 50 litres.



L'objectif est de réduire la quantité de déchets résiduels de 35 kg par habitant d'ici 2023 (Ovam)

Les « GF(t) »/déchets de cuisine ne peuvent plus être mélangés aux déchets résiduels (réglementation de l'UE)



Et la redevance ? Combien devrai-je payer ?

Frais fixes.

Frais de gestion pour le service de base : **2 € par mois entamé** et par point de collecte. Ces frais sont identiques pour tout le monde, peu importe le bac utilisé. Cette redevance couvre l'utilisation des bacs, le calendrier de collecte, la propreté de votre commune, l'accès au parc à conteneurs où vous pouvez déposer gratuitement un grand nombre de types de déchets ...

Déchets résiduels: bacs diftar

Frais de collecte par vidange (en fonction du format) :

• **40 l :** **0,16 € par vidange**

• **120 l :** **0,32 € par vidange**

• **240 l :** **0,63 € par vidange**

Prix par kilogramme de déchets résiduels : **0,34 €/kg**

GF(t)/déchets de cuisine.

Nous optons pour une **formule d'abonnement de 45 € par an**, ce qui revient à 1,25 € par jour de collecte si vous sortez à chaque fois votre poubelle GF(t)/déchets de cuisine.



Comment devrai-je payer ?

Vous disposerez d'un compte diftar personnel. Vous pourrez déposer le montant de la redevance sur ce compte. Tous les frais (frais de gestion, abonnement GF(t)/déchets de cuisine, sacs de déchets résiduels...) en seront déduits.

Dès que vous atteignez une certaine valeur minimale, vous recevrez une proposition de paiement. Le calcul est basé sur l'estimation de l'utilisation et sur les services éventuellement utilisés.